

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 600 autorisant la formation du Comité d'Action pour la Libération » à la Côte Française des Somalis.

n° 600

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
24 juillet 1943

Numéro JO
n° 15 du 01/08/1943

Date du numéro
1 août 1943

VISAS

Le Gouverneur p.i. de la Côt Française des Somalis et Dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 Septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par Décret du 18 Juin 1884

Vu l'ordonnance n. 16 du 24 Septembre 1941, portant organisation nouvelle des pou voirs publics de la France Libre

Vu la demande formulée par le Père FORTUNAT à l'effet d'obtenir l'autorisation de fonder à la Côte Française des Somalis une association de plus de vingt personnes sous le nom de COMITE D ACTION POUR LA LIBERATION »

Vu les status annexés à ladite demande

Vu les articles 291 et suivants du Code Pénal ensemble la Loi du 10 Avril 1934 sur les associations et les réunions. Sur l'avis conforme du Procureur de la République, Chef du Service Judiciaire ;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

—Est autorisée à la Côte Française des Somalis la formation d une association de plus de vingt personnes dé nommée « COMITE D'ACTION POUR LA LIBERATION ». Art. 2. —Sont approuvés les statuts de cette association annexés au présent arrêté. Art. 3. —Le présent arrêté sera communiqué et publié partout où besoin sera et inséré au Journal Officiel de la Colonie.